

postscriptum

Bulletin du Parti socialiste genevois – Parution bimensuelle – www.ps-ge.ch – Tél. 022 338 20 70



Projet Praille-Acacias-Vernets



© Michel Blanc 2009

Le référendum contre le projet Praille-Acacias-Vernet a abouti.

Les habitant-e-s de la Ville de Genève se prononceront sur le PAV en novembre. Plus de 5'800 signatures ont été récoltées. Le Parti socialiste s'est engagé dans la bataille.

L'emblème de la démesure

Soutenu par une étonnante coalition entre le Parti Libéral et les Verts, le PAV vise à redessiner un quartier entier comme s'il s'agissait d'un terrain vague. La spéculation va bon train puisqu'il est question de céder à des promoteurs 135 hectares de terrains en mains publiques pour bâtir une city genevoise: quartier d'affaires et logements de luxe.

Ce projet remet fondamentalement en cause la logique qui préside à l'aménagement du territoire: construire dans des zones de développement, densifier la zone villa et déclasser de la zone agricole. Il s'agit

de densifier à outrance un quartier qui accueille déjà aujourd'hui vingt mille emplois et trois mille logements, en multipliant ces chiffres respectivement par deux et trois.

Muller sarkozyse

Rien ne doit freiner l'appétit des promoteurs. Le PAV, peint comme la solution à la crise du logement, doit primer. Les grues ne sont pas prêtes de poindre à l'horizon des Communaux d'Ambilly, de La Chapelle-Les-Sciers ou des Vergers, et les salarié-e-s de la Praille n'ont qu'à bien se tenir.

Invité par les syndicats et l'ASLOCA à répondre à ces préoccupations, Mark Muller défie la physique: le Masterplan prévoit six mille logements supplémentaires au maximum. Qu'à cela ne tienne, nous en ferons quatorze mille. Et nous relogerons toutes les entreprises.

La politique est sans doute une affaire de foi...

Pour un urbanisme cohérent

Enjeu des élections de 2005, le PAV se réinvite à la noce cet automne. Ce scrutin est une échéance essentielle pour défendre un urbanisme fondé sur une approche cohérente et répondre aux véritables attentes des habitant-e-s. Chacun doit pouvoir travailler proche de son domicile et se loger à des prix abordables. Il également temps de rattraper le retard pris dans la construction de logements sociaux. Les logements d'utilité publique (LUP) se sont assez fait attendre!

Christian Dandrès

Cette semaine

EDITO

Calvin et nous

PS SUISSE

Projets d'initiatives en consultation
Dernières actualités
Congrès à Schwyz

GRAND CONSEIL

Les comptes 2008

ECLAIRAGE

Grand Théâtre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Prochaine AG le 25 août

A NE PAS MANQUER

Sections en fête:
Ville de Genève, Carouge, Meyrin
Les Socialistes au bistro

VIE DU PARTI

RPSL: Candidature TBL
Commissions
Agenda

Changement d'adresse:
Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15
1205 GENÈVE

JAA
1200 GENÈVE 2

Sommaire

<i>Praille-Acacias-Vernets, le référendum a abouti</i>	1
<i>Edito: Calvin et nous</i>	3
<i>PS Suisse: cinq projets d'initiatives populaires en consultation</i>	4-5-6-7
<i>PS Suisse: nouvelles</i>	8
<i>Femmes socialistes suisses: nouvelles</i>	8-9
<i>IN mobilité-douce</i>	9
<i>Grand-Conseil: les comptes 2008</i>	10-11
<i>Comité Directeur: Compte-rendu du 29 juin</i>	12
<i>Assemblée générale du PSG: mardi 25 août</i>	13
<i>Eclairages: Grand Théâtre</i>	14-15
<i>Tribunes libres</i>	16-17
<i>Fête de la section Ville de Genève</i>	18
<i>Fête de la section Carouge</i>	19
<i>Saturday Rose Fever à Meyrin</i>	20
<i>Les Socialistes au bistro</i>	21
<i>Candidature: Juge assesseur au TBL</i>	22
<i>Vie du Parti</i>	22-23
<i>Agenda</i>	24

Impressum

Coordination:
Aurore Duteil

Réalisation graphique:
Delphine N'Diaye

Maquette:
Label Communications

Edition:
Parti socialiste genevois

Pour les dons:
CCP 12-171-3

Internet: www.ps-ge.ch
e-mail: psg@ps-ge.ch
Tél. 022 338 20 70
Fax 022 338 20 72

Tirage:
1'200 exemplaires

Rectificatif:

Dans le dernier numéro du Post Scriptum (n°14, 3 juillet), l'article de Charles Beer (p.1), comporte une erreur involontaire. Les «inégalités croissantes», s'écrivent au pluriel bien sûr.

Toutes nos excuses à l'auteur qui n'est en rien responsable de cette coquille.

Et par avance, merci à tous nos auteur-e-s, lecteurs et lectrices, de leur indulgence et leur compréhension pour les coquilles qui, malgré plusieurs relectures attentives, peuvent encore parfois nous échapper.

Prochain Numéro de Post Scriptum Délai pour vos contributions

Le Post Scriptum est bimensuel. Merci de nous faire parvenir suffisamment à l'avance vos contributions. Le délai de réception de vos textes et informations pour la prochaine parution est fixé au **lundi 17 août, 12h00**, dernier délai.

Attention! Nouvelle adresse pour l'envoi de vos articles: postscriptum@ps-ge.ch

Nous vous remercions d'avance de vos futures contributions.

Prochain numéro de Post Scriptum, vendredi 21 août 2009.

Planning des parutions estivales:

Délais de rédaction: 17 août

Délais de parution: 21 août



Jean Calvin et nous

Au cours de cette année consacrée au cinq-centième anniversaire de Jean Calvin, né à Noyon, France, le 10 juillet 1509, l'Église protestante de Genève nous a rappelé l'incroyable destin de cet étranger, cherchant refuge à Genève devant la persécution religieuse ravageant son pays. Étrange destin en effet à la fois de cet homme et de cette Cité «pas comme les autres».

Une rencontre improbable mais fondatrice d'identité.

Un message fort sur la place des «étrangers», et sur la portée de son exigence, à une époque où le libre-arbitre était loin d'aller de soi.

Aller aux sources et vouloir les lire par soi-même, invoquer le devoir de résistance face à des autorités qui quitteraient leur seule légitimité, le service du bien commun, voilà qui reste fort actuel. Loin de sanctifier les gains faciles, le réformateur s'est en effet battu contre les usuriers et pour un engagement sans concession à l'égard des pauvres.

Solidaire et responsable, un socialiste avant l'heure ?

Il est tout à fait intéressant de réfléchir à ces parallèles. Une économie sans éthique, le grand commentateur de Calvin que fut André Biéler l'avait déjà dit, ne peut que conduire au désastre. Il est temps de rappeler ces fondamentaux: libre arbitre, responsabilités des tenants du pouvoir politique et économique, exigence éthique, devoir de résistance... et les reconnaître comme nôtres.

Cinq projets d'initiatives populaires en consultation

Le PSS met en discussion cinq initiatives populaires, cinq projets déterminants pour créer une véritable espérance dans notre pays. Ils incarnent notre volonté d'aller vers l'avenir et de promouvoir la justice sociale et une Suisse moderne.

Projet d'initiative 1

Interdiction du dumping salarial. Pour un salaire minimum!

Projet d'initiative 2

De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables!

Projet d'initiative 3

Moderniser la société: Congé parental pour la mère et le père!

Projet d'initiative 4

Alléger les charges des familles, imposer les successions!

Projet d'initiative 5

Pour une retraite flexible: Quarante ans de cotisations suffisent!

Bien sûr, nous ne pourrions pas toutes les lancer simultanément.

Suite à une discussion que nous souhaitons vive et nourrie, qui implique nos électeurs, nos sections, nos amis et nos alliés, nous déterminerons le 17 octobre prochain, lors de notre Congrès de Schwyz, le projet que nous lancerons. Et nous espérons faire progresser les autres par le biais parlementaire, ici avec l'appui des syndicats, là des organisations environnementales, là encore des associations féministes.

Participe toi-aussi à cette consultation inédite. Rends-toi sur Facebook et vote pour ton initiative préférée!

Le PSG invite tous ses membres à prendre part à la consultation organisée par le PSS.

Lors de l'Assemblée générale du PSG du 25 août, une discussion aura lieu sur ces projets d'initiative.

Détails des projets:

1. Interdiction du dumping salarial. Pour un salaire minimum:

Idée: Pour une Suisse de la justice sociale. Etablit sans équivoque pour qui se bat le PS: en faveur d'un salaire minimum de CHF 3'500 et donc pour les personnes ne disposant que de revenus modestes.

Résumé: Il faut introduire le principe d'un salaire minimum de CHF 3'500.–. Ce qui représente 60% du salaire médian actuel (CHF 5'900.–). Il faut ancrer ce principe dans la Constitution fédérale et créer ainsi la base légale permettant de lutter contre le dumping salarial. Il n'est pas acceptable de ne pas pouvoir s'en sortir financièrement tout en travaillant à 100% dans la restauration, dans le commerce de détail ou comme femme de ménage. La Suisse ne peut se permettre de fabriquer des «working poors». Un salaire minimum pour du travail à 100%: c'est la formule de base sur la voie de la justice sociale.

Exigence: Un salaire minimum légal est introduit afin de protéger les plus bas revenus et comme mesure de lutte contre le dumping salarial. Le montant de ce salaire minimum est fixé en fonction de la moyenne des salaires (salaire médian).

Arguments: Les écarts entre les salaires grandissent toujours plus. De plus, il faut en finir avec les salaires indécents. C'est

pourquoi le PS dit oui à l'initiative «Contre les salaires abusifs», soutient l'initiative 1:12 de la Jeunesse socialiste et est aussi le seul parti à avoir eu une position cohérente dans le débat sur les bonus versés par l'UBS. À l'autre bout de l'échelle salariale on trouve les revenus les plus bas, qui sont la cause principale de la nouvelle pauvreté. Ces bas salaires empêchent la justice sociale et sont diamétralement opposés à nos valeurs fondamentales comme l'égalité des chances et des perspectives. Le résultat en est l'existence dans notre pays de nombreux «working poors», qui n'arrivent pas à financer l'entretien courant de leur famille, malgré une occupation professionnelle à 100%. Au PS maintenant d'enchaîner, suite au succès de la campagne des syndicats en faveur d'un salaire minimum. Il existe en effet toujours encore des salaires inférieurs à CHF 3'000.–. Un salaire minimum brut de CHF 3'500.– correspond à 60% du salaire médian. C'est le minimum que doivent gagner en Suisse les salarié-e-s travaillant à 100%. Le salaire minimum sera ainsi mieux adapté à l'évolution générale des salaires.

Chances: La majorité de la population est nettement opposée au dumping salarial et elle soutiendra l'idée d'un salaire minimum garanti de CHF 3'500.– fixé par la loi. C'est une des tâches prioritaires du PS que de combattre la pauvreté et cette initiative en sera l'instrument par excellence. Nous ne pouvons tolérer qu'il y ait des «working poors». L'introduction d'un salaire minimum sera le contrepoids efficace à cet état de fait inacceptable. Le PS est convaincu que notre société repose sur le mécanisme «prestation – contreprestation»: la personne qui donne tout son temps au travail doit pouvoir s'attendre à juste titre à recevoir un salaire qui couvre ses besoins vitaux et l'empêche de devenir pauvre.

Texte possible en vue d'une initiative:

Art. 110 Travail

1. La Confédération peut légiférer:

c. sur des salaires minimaux

Dispositions transitoires

1. L'article 110 entre en vigueur en même temps qu'une nouvelle loi sur les salaires minimaux.

2. D'ici là, les dispositions suivantes sont applicables:

Le Conseil fédéral fixe chaque année le salaire minimum. Celui-ci se monte au moins à 60% du salaire médian de l'ensemble de la Suisse.

Avant de fixer le salaire minimum, le Conseil fédéral entend une commission tripartite au sein de laquelle sont représentés à part égale l'État, les employés et le patronat.

Les branches au bénéfice de conventions collectives de travail appliquent les salaires minimaux qui y sont fixés.

2. Des milliers de nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables

Idée: Pour une Suisse de l'avenir.

La crise frappe la Suisse de plein fouet, des places de travail disparaissent.

En investissant dans les énergies renouvelables, on crée des milliers de nouveaux emplois et on protège l'environnement.

Résumé: «Investir dans l'avenir.» est le nom du projet de l'initiative qui tombe à pic pour une offensive sans précédent en faveur des énergies renouvelables. Alors que tout le monde parle de «Green New Deal», le PS agit. Il agit par le biais d'une mesure efficace qui a fait ses preuves et qui consiste à garantir la couverture du prix de revient de la production d'énergie renouvelable: l'entreprise produisant de l'électricité à partir d'une énergie renouvelable et sans impact négatif sur l'environnement a droit à une contre-prestation qui couvre ses coûts. Le marché

intérieur bénéficie de cette mesure car il existe un potentiel énorme en matière de technologies innovantes respectant le développement durable et qui, de surcroît, vont créer des milliers d'emplois à l'avenir. Nous relient de la sorte la politique économique à la protection de l'environnement.

Exigence: l'entreprise produisant de l'électricité à partir d'une énergie renouvelable et sans impact négatif sur l'environnement a droit à une contre-prestation qui couvre ses coûts. Celle-ci est financée par les tarifs de l'électricité et il n'y a pas de plafond.

Réflexions: La crise a frappé la Suisse de plein fouet. Tous les jours, deux-cents personnes se retrouvent au chômage. Il nous appartient d'endiguer cette crise par des programmes conjoncturels et en renforçant le pouvoir d'achat. Il faut poser maintenant les jalons de l'avenir, dans la mesure où cette crise peut aussi être une chance. Il s'agit d'appliquer concrètement la maxime «des énergies renouvelables plutôt que le nucléaire». La couverture du prix de revient de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables est un modèle qui a réussi: à l'étranger, en Allemagne, par exemple (ou encore au Japon), la demande a augmenté immédiatement, dès l'introduction de la mesure, et cela a entraîné un véritable boom économique. La Suisse aussi a mené une bonne expérience avec cette mesure qui a suscité l'enthousiasme. Malheureusement, le plafonnement introduit a empêché toutes les entreprises qui le voulaient de livrer de l'électricité dans nos réseaux à partir d'énergies renouvelables. La liste d'attente est impressionnante. Nous voulons faire sauter ce couvercle et soutenir ainsi les technologies propres et les entreprises innovantes, tout en créant des emplois à haute valeur ajoutée. Ce projet du PS met en oeuvre la décision prise par

son Assemblée des délégué-e-s de mars à Neuchâtel sous le titre de «New Social And Green Deal».

Chances: Le principe de la couverture du prix de revient de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables est à la base d'une politique économique et écologique tournée vers l'avenir.

S'il y a quelque chose de positif à retirer de la crise, c'est bien qu'il faut investir bien plus que jusqu'à présent dans les énergies renouvelables.

Il est possible de tirer parti du boom actuel sur le solaire (production et montage de cellules photovoltaïques) tout en instaurant en parallèle des programmes d'intégration au marché du travail.

Texte possible de l'initiative:

Constitution fédérale article 89, alinéa 3bis (nouveau).

La production d'électricité sans impact notable sur l'environnement à partir d'énergies renouvelables donne droit à la couverture du prix de revient de la production, mesuré à des installations de référence et conforme à l'évolution des techniques.

Disposition transitoire:

Si, dans l'année qui suit l'approbation de cette disposition, le législateur n'a pas adapté toutes les dispositions légales qui contreviennent à l'article 89, alinéa 3bis, le Conseil fédéral édicte les règles nécessaires directement par voie d'ordonnance. La loi peut exclure les nouvelles installations dès que l'approvisionnement en électricité se fait entièrement au moyen d'énergies renouvelables. Il peut être tenu compte d'importations d'électricité à partir d'énergies renouvelables si celles-ci améliorent la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse.

Cinq projets d'initiatives populaires (suite)

3. Moderniser la société

Congé parental pour la mère et le père

Idée: Pour une Suisse de l'égalité.

Les deux parents se partagent un congé parental de six à douze mois après la naissance de l'enfant. Le financement est assuré par le régime des indemnités pour perte de gain.

Résumé: En prévoyant un congé parental d'une durée minimal de six mois pour la mère et le père additionnés (en complément au congé maternité), le projet d'initiative du PS tient compte de la réalité d'aujourd'hui, il fait aussi un pas vers l'avenir. Il faut donner aux parents le temps nécessaire d'assumer la responsabilité qu'est la leur de passer suffisamment de temps avec leur enfant au cours des premières semaines et des premiers mois de sa vie déjà. On vise bien la mère ET le père.

Exigence: Le congé parental complète le congé maternité dont la durée est de quatorze semaines au moins. La mère et le père ont un droit à des vacances cumulées d'au moins six mois en tout. Un seul des parents n'aurait pas le droit de prendre pour lui seul l'entier des six mois (par exemple, sur les six mois, si un seul des parents prend ce congé, il n'aura droit qu'à cinq mois). Dans cet exemple, le sixième mois tomberait. Le financement est assuré par le régime des indemnités pour perte de gain.

Réflexions: Les enfants sont l'avenir de notre société. De plus en plus, il s'avère que les parents n'arrivent plus à assumer leurs devoirs éducatifs dans une mesure suffisante. Les enfants et la collectivité en supportent les conséquences (école, société, État). Avec un congé parental de six mois au moins, le PS donne un signal sans ambiguïté: aux parents, mais aussi à la société. Le congé parental

va incontestablement dans le sens de la politique de l'égalité des genres. Concrètement, il offre plus de flexibilité aux mères et aux pères: ils peuvent en effet se répartir ce congé parental en fonction de leur situation professionnelle respective et de leurs besoins et possibilités. C'est un complément au congé maternité de quatorze semaines financé par le régime des indemnités pour perte de gain. Il s'agit d'une exigence qui répond aux besoins modernes. Le PS veut une société progressiste qui se préoccupe des besoins des enfants, une société dans laquelle hommes et femmes se partagent l'éducation des enfants. Le PS s'engage pour des familles avec enfants. Nous voulons que les parents assument leurs responsabilités, mais pour cela, nous leur en donnons les moyens.

Chances: Une société tournée vers l'avenir doit s'engager en faveur des familles et placer l'intérêt des enfants au centre, dès la naissance.

Le PS tient compte d'un besoin de notre société.

Le congé parental fait faire un pas de géant à la politique de l'égalité.

Cette initiative populaire sonne l'heure de vérité pour toutes celles et ceux qui déplorent les lacunes du sens des responsabilités des parents aujourd'hui.

Texte possible de l'initiative:

Art. 116 Allocations familiales, congé maternité et congé parental

3. Elle institue une assurance maternité d'au moins quatorze semaines.

4. Elle institue un congé parental payé d'au moins six mois. Celui-ci peut être échelonné dans le temps jusqu'à la fin de la sixième année de l'enfant.

Dispositions transitoires:

Les dispositions transitoires doivent compléter l'article 116 cst. de manière que la nouvelle

disposition constitutionnelle entre en vigueur même sans loi d'application, car il n'est pas question d'attendre de nouveau soixante ans!

4. Alléger les charges des familles, imposer les successions

Idée: Pour une Suisse de l'équilibre.

Il s'agit de libérer les enfants et les jeunes en formation du paiement des primes d'assurance maladie. En introduisant un impôt sur les successions.

Résumé: Cette double initiative allège à deux titres et de manière sensible les charges des familles: pour celles qui comptent des enfants, des jeunes et aussi des jeunes adultes en formation jusqu'à la fin de leur vingt-cinquième année, les frais de santé sont gratuits. Elles n'auront plus à payer les primes d'assurance maladie de leurs enfants. Les familles en tireront le meilleur profit. Pour assurer le financement de ce système, il y a lieu d'introduire un impôt fédéral sur les successions. Mais il faut l'assortir d'une limite de franchise élevée.

Exigence: les primes d'assurance maladie sont gratuites jusqu'à la fin de la vingt-cinquième année pour les jeunes en formation (initiative 1). Pour financer ces frais, il est perçu un impôt fédéral sur les successions (initiative 2).

Réflexions: les primes d'assurance maladie explosent. Ce sont surtout les classes moyennes et modestes qui en souffrent en raison du système de la prime par tête. Les familles qui doivent payer les pleines primes pour leurs enfants et leurs jeunes sont particulièrement frappées. Elles paient souvent plus de primes d'assurance maladie que d'impôt. Le projet du PS allège massivement les charges financières de ces familles. Vu que les frais de santé de la population de zéro à vingt-cinq ans

se montent annuellement à six milliards de francs en chiffres ronds, un impôt fédéral sur les successions avec une franchise élevée (entre CHF 500'000.– et CHF 1'000'000.–) devrait donc rapporter entre quatre et dix milliards de francs (source: OFS, Kissling). C'est une manière très efficace de financer une mesure de soutien social qui augmente le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population. Pour des raisons d'ordre juridique (le principe de l'unité de la matière d'une initiative), il n'est pas possible de grouper les deux exigences en une seule initiative – et c'est pourquoi il faut une double initiative du PS.

Chances: Le problème des primes d'assurance maladie qui explosent et grèvent durement le budget avant tout des familles peut être résolu de cette manière.

Cette mesure cible précisément les familles et augmente leur pouvoir d'achat.

Un impôt fédéral sur les successions avec une franchise élevée a de bonnes chances d'être accepté comme contrepoint à la concurrence fiscale exacerbée que se livrent les cantons.

Texte possible de l'initiative:

Initiative 1:

Art. 117, chiffre 3 (nouveau)

1. La Confédération légifère sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-accidents.
2. Elle peut déclarer l'assurance-maladie et l'assurance-accidents obligatoires, de manière générale ou pour certaines catégories de personnes.
3. L'assurance-maladie et l'assurance-accidents sont gratuites pour les jeunes jusqu'à la fin de leur vingt-cinquième année ou jusqu'à la fin de leur formation.

Initiative 2:

Art. 136 (nouveau)

La Confédération perçoit un impôt sur successions et les donations. Sont exonérées, les successions et les donations qui ne dépassent pas la valeur totale de un million de francs.

5: Pour une retraite flexible: Quarante ans de cotisations suffisent:

Idée: Pour une Suisse de la solidarité.

L'âge fixe de la retraite ne permet pas de prendre en compte la situation individuelle de chaque travailleuse et travailleur. La rente AVS devrait ainsi être accordée à quiconque ayant cotisé pendant quarante ans.

Résumé: La situation de l'AVS est bloquée.

Les projets de démantèlement ont échoué dans les urnes. Et on attend toujours patiemment le projet qui permettra aussi aux classes moyennes et modestes de pouvoir bénéficier d'une retraite flexible. En tant que parti qui défend la sécurité sociale plus que n'importe quel autre, le PS propose aujourd'hui un projet qui permet de réformer l'AVS en pensant à l'avenir: a droit à sa rente AVS complète toute personne ayant cotisé pendant quarante ans.

Exigence: Le droit à l'AVS ne dépend plus d'un âge fixe, mais du nombre d'années de cotisations. Il y a un droit à la rente complète après quarante années de cotisations.

Réflexions: L'AVS reste le système d'assurance sociale dont l'effet redistributif est le plus important. L'AVS est aussi l'oeuvre majeure de notre sécurité sociale et il faut la renforcer et la réformer en pensant à l'avenir. Le projet doit être susceptible de rassembler une majorité: le système ne reposera plus de manière rigide sur un âge fixe donné,

mais sur le nombre d'années de cotisations.

La personne qui aura cotisé pendant quarante ans aura droit à une rente complète. Ceci tient compte de l'évolution sociale: aujourd'hui déjà, de nombreuses personnes ne peuvent plus travailler jusqu'à soixante-cinq ans. C'est notamment le cas dans toutes les professions qui exigent un grand effort physique.

À l'inverse, il y a beaucoup de personnes, en particulier parmi les universitaires, qui peuvent et veulent continuer à mettre leurs savoirs à disposition de la collectivité après soixante-cinq ans. Le modèle fondé sur le nombre d'années de cotisations satisfait les besoins des uns et des autres et propose une réforme équitable de l'AVS, réforme également sociale et proche de la réalité des gens. Il est impératif de tenir compte du fait que nous ne sommes pas tous égaux devant le vieillissement, l'invalidité et la mort. Une telle nouvelle réglementation n'est pas seulement flexible et sociale, elle est aussi la solution à un problème lancinant.

Chances: Idée innovatrice de réforme.

Orientée vers une vraie solution, elle débloque une situation engluée.

Correspond aux besoins actuels.

Est flexible et sociale.

Texte possible de l'initiative:

A droit à une rente de vieillesse toute personne physique:

- a. Domiciliée en Suisse;
- b. Domiciliée en Suisse et qui a cotisé durant quarante années pleines en raison d'une activité salariée.
- c. Les quarante années de cotisations correspondent à cent-soixante trimestres et un trimestre correspond à deux mois et un jour de travail.

Nouvelles du PSS



8 juillet 2009

Le chômage augmente et le Conseil fédéral laisse faire.

Les derniers chiffres du chômage sont particulièrement préoccupants: plus de 140'000 personnes se retrouvent sans travail et au mois de juin plus de 5'000 personnes vont encore perdre leur emploi. En tenant compte des variations saisonnières, cela correspond à plus de 10'000 personnes, environ 340 chaque jour. Le chômage n'avait pas suivi une courbe pareille en juin depuis le milieu des années 90. Le PS considère ainsi que tous les signaux d'alarme sont au rouge, mais constate que le Conseil fédéral

se borne à proposer un troisième programme conjoncturel totalement insuffisant à rétablir la situation économique et à provoquer une quelconque embellie sur le marché de l'emploi. Plutôt que de s'attacher à limiter les dégâts, il faut absolument consentir à investir dans de nouvelles places de travail là où le potentiel est évident, à savoir dans le domaines des transports et des énergies renouvelables.

3 juillet 2009

Protection contre les armes: comme le Conseil fédéral botte en touche, le peuple se chargera de trancher.

Le PS Suisse déplore que la majorité du Conseil fédéral ait, selon la presse, décidé de rejeter l'initiative populaire «Pour une protection face à la violence des armes» et considère que le gouvernement laisse passer une excellente occasion d'améliorer la sécurité au quotidien et le contrôle

des armes à feu en circulation dans notre pays. Sa mauvaise volonté confirme que les urnes constituent bien un passage obligé pour faire aboutir des revendications légitimes et bénéficiant d'un large soutien au sein de la population. Avec ses partenaires le PS mettra tout en œuvre pour y parvenir dans le cadre d'une campagne d'envergure.

1er juillet 2009

Le PS en deuil: Ernst «Aschi» Leuenberger nous a quittés.

C'est avec une profonde émotion que le PS Suisse a accueilli la nouvelle du décès d'Ernst Leuenberger. Le conseiller aux Etats socialiste soleurois s'est éteint hier soir à l'âge de 64 ans des suites d'une grave maladie. Le PS Suisse exprime ses plus sincères condoléances à ses proches et au PS du canton de Soleure.

www.ps-suisse.ch

Femmes socialistes suisses

Communiqué du 17 juillet 2009

Les ONG anticipent la prise de position de l'ONU sur les efforts de la Suisse en matière d'égalité des sexes

A l'occasion de la 44^{ème} session du CEDAW, les Femmes socialistes suisses, menées par Patrizia Mordini, conseillère communale de Berne, ouvrent le dialogue avec l'ONU. Les Femmes socialistes suisses démontreront que les efforts de la Suisse pour supprimer

les stéréotypes de genre existants sont insuffisants. Outre la discrimination sur le plan salarial et le manque de femmes aux postes dirigeants, la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes encourage aussi la violence contre les femmes

La CEDAW, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a été ratifiée par la Suisse en 1997. Comme tous les autres Etats signataires, la Suisse s'est donc engagée à présenter régulièrement un rapport sur l'application des mesures d'égalité dans le pays. Outre la Suisse officielle, des organisations non gouvernementales ont également été invitées à participer et à prendre position lors de cette 44^{ème} session.

La délégation des ONG sera composée de Patrizia Mordini, conseillère communale de Berne, représentante des Femmes socialistes suisses et de l'Association Femmes Féminisme Recherche Suisse FemWiss, de la juge Vivian Fankhauser-Feitknecht, pour le Mouvement Scout de Suisse, de Nicole Gantenbein, du Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), et d'Alicia Gamboa, membre du cfd, qui défend les intérêts des migrantes en Suisse.

Malgré l'article sur l'égalité des sexes de la Constitution, les discriminations contre les femmes perdurent en Suisse. La Suisse doit donc mieux faire connaître la CEDAW et la défendre à l'aide son appareil législatif national. Il est grand temps de prendre des mesures concrètes pour supprimer les stéréotypes de genre. C'est le seul moyen

de garantir l'égalité dans la formation et la vie active, de l'orientation professionnelle des filles à la nomination de femmes aux conseils d'administration et aux chaires des universités. Il faut également agir, de toute urgence, contre la violence envers les femmes. Le Conseil fédéral a certes confirmé ce point dans son rapport sur le postulat Stump,

mais il n'est pas disposé à débloquer des ressources pour cela.

Les 20 et 24 juillet, la délégation des ONG s'exprimera devant le Comité CEDAW. Le 27 juillet, la Suisse politique, représentée par Dr. Marion Weichelt Krupski, ambassadrice et vice-directrice de la Direction du droit international public du DFAE, s'exprimera à son tour. Après l'audience, le Comité CEDAW

formulera des recommandations à la Suisse, que les Femmes socialistes suisses reprendront au Parlement.

Patrizia Mordini est à disposition pour répondre aux questions, elle sera joignable par e-mail pendant son séjour à New York.

*Les femmes socialistes suisses
Internet: www.sp-frauen.ch/fr*

Article

Initiative mobilité-douce

14'813 signatures déposées!

Le 2 juillet 2009, le comité d'initiative dont fait partie le PS, a déposé avec fierté quelques 14'813 signatures récoltées grâce à la coordination d'ACTIF TRAFIC. C'est un moment historique pour le canton de Genève puisqu'il s'agit de la première Initiative Cantonale sur le sujet, après celle de la Ville de Genève déposée en 1987 et coordonnée à l'époque par l'ASPIC. Cette initiative marque une première étape vers le développement concret d'une mobilité durable.

La mobilité douce est le parent pauvre de la politique des transports: en effet, les réalisations actuelles sont lacunaires et inachevées. Les pistes cyclables ou les espaces piétons sont encore très insuffisants et mettent les cyclistes

et piétons en danger, par le simple fait que ces infrastructures s'arrêtent souvent brusquement, au milieu du trafic. Il est temps de créer un réseau sécurisé et continu de pistes cyclables et de redonner leur place aux piétons. Et ce, grâce à un aménagement cohérent en faveur de la mobilité douce.

L'initiative déposée le 2 juillet dernier permettra de passer à la vitesse supérieure pour les piétons et la petite reine, à travers l'élaboration et la mise en oeuvre d'un «Plan Directeur Cantonal». Les autorités cantonales et communales auront huit ans pour mettre en place ces mesures.

Cela permettra à celles et ceux qui n'osent pas monter à vélo, en raison des dangers face aux flots d'automobiles, d'apprécier ce merveilleux moyen de transport, silencieux, non-polluant, prenant peu de place et économique.

Depuis plus de trente ans, les Socialistes ont comme priorité le développement d'une politique des transports cohérente et respectueuse de l'environnement, avec comme objectif la promotion de la mobilité durable dans un rééquilibrage du partage de l'espace public entre les piétons, les cyclistes, les transports en commun ou les automobiles. Aujourd'hui, les Socialistes continuent avec les associations environnementales, ensemble, d'œuvrer à la concrétisation d'une mobilité durable, qui est devenue, non pas un choix possible mais une nécessité.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisé-e-s pour la récolte des signatures, en particulier à la coordination Actif Trafic.

*Corinne Goehner-Da Cruz
Conseillère Municipale Ville de Genève*

Ce que furent les comptes 2008 de la République



© Michel Blanc 2008

Pour la première fois, les comptes d'Etat ont été présentés en accord avec les normes internationales comptables (IPSAS) et en accord avec la LGAF (loi sur les finances). En principe cette présentation est supposée améliorer la transparence des résultats présentés.

Mais, du fait de l'intégration de ces normes, il en est résulté une détérioration de -186 millions de francs, due notamment à l'intégration de la RPT, transfert de charge de la Confédération et du transfert des routes nationales à celle-ci. Malgré cet impact, le compte de fonctionnement de l'Etat de Genève a présenté un excédent de 496 millions de francs.

Les charges de l'Etat, objet de fixation de la part de la droite quant à sa réduction, compte tenu des éléments de détérioration exposés ci-dessus, n'augmentent en réalité que de 0,1% ! Soit une baisse par rapport au budget de -4%. A ce titre, la droite prétend que les charges de l'Etat croissent bien plus vite que les revenus. En tant que rapporteur, j'ai calculé l'évolution des charges et revenus, à francs constants et par habitant, entre 1997 et 2008, donc sur trois législatures. Le résultat est celui-ci : pendant cette période les charges ont progressé de CHF 1646.– par habitant,

soit 13,1%, et il en va de même pour les revenus, CHF 1'456.– frs par habitant, soit aussi 13,1%.

En dix ans, l'accroissement des charges est identique à celui des revenus. On tout a simplement réactualisé les dépenses. Durant cette même période, le PIB genevois, i.e. la richesse créée dans le canton par ses activités, a augmenté d'environ 31%. Ce qui montre que l'Etat, pour le développement des prestations, n'a pas bénéficié de cette augmentation de la création de richesse. Le revenu a progressé, pour cette année 2008, de 3%.

Résumé des chiffres 2008

Revenus courants:
8'234 millions, soit en augmentation de 4,7% par rapport aux comptes 2007.

Charges courantes:
7'738 millions. Sans l'adaptation aux normes IPSAS et transferts on aurait 7'211 millions.

Nous avons vu que les charges et revenus du canton, entre 1997 et 2008, avaient une croissance identique. Afin de voir si pendant cette législature, avec un Conseil d'Etat à majorité de gauche il en avait été de même, j'ai procédé au calcul pour cette législature.

En valeur relative, les charges ont subi le même accroissement que les revenus, soit 4,1 %, alors que le PIB pour cette même période lui s'est accru d'environ 8%.

Notons ici que les engagements du Conseil d'Etat pour cette législature tablaient sur une croissance des charges de 4 % par an. A la vue des résultats, on peut estimer que son objectif a bel et bien été atteint.

Variations des charges entre 2005 et 2008

En valeur absolue

2005 6792, 2 millions

2008 7737, 8 millions

$\Delta = 945, 6$ millions soit + 12, 3 %

En Francs constants et par habitant

2005 13 665 Fr

2008 14 217 Fr

$\Delta = 552$ Fr + 4, 1 %

Variations des revenus entre 2005 et 2008

En valeur absolue

2005 6'363, 6 millions

2008 8233, 7 millions

$\Delta = 1870, 1$ millions soit + 29, 3 %

En Francs constants et par habitant

2005 19 092 Fr

2008 12 580 Fr

$\Delta = 488$ Fr + 4, 04 %

Investissements

Les dépenses d'investissements qui s'élèvent à 585 millions de francs, accusent une augmentation de 13,6% par rapport à 2007 et sont pratiquement autofinancées du fait du flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement qui est de -4,7 millions. A ce sujet, relevons la politique volontariste de ce Conseil d'Etat consistant à augmenter les investissements et renouant enfin avec une politique keynésienne. Politique que les Socialistes non seulement ont défendue mais promue tout au long des ces dernière années et ce, alors même que la droite obnubilée par l'amortissement de la dette et la baisse des impôts, s'est toujours opposée à augmenter de manière conséquente les investissements, créant un retard sur la création et le maintien des infrastructures qui est estimé à 3 milliards de francs.

Dette

Le total de la dette à court et moyen terme s'élève à 11,37 milliards de francs soit une diminution de 838,5 (-6,8%) millions par rapport à 2007.

Relevons que pendant cette législature la dette est passée d' environ 13,2 à 11,37 milliards de francs, soit un différentiel de 1,8 milliards et une diminution de 13,6.

Ainsi, depuis 1992, pour ne citer que cette date, nous n'avons connu que deux périodes au cours de laquelle la dette a baissé: En 1999-2000, avec Micheline Calmy-Rey, élan freiné par la baisse d'impôts de 12% proposée par les libéraux; Et celle que nous connaissons aujourd'hui, fruit de ce gouvernement à majorité de gauche. Ce qui montre, contrairement aux idées véhiculées, que c'est la droite qui augmente la dette, non pas en créant des prestations, mais en diminuant les impôts pour les catégories de contribuables les plus favorisés.

A l'heure où l'on se préoccupe de la dette de notre République, j'ai estimé, en tant que rapporteur, qu'il était important de connaître l'impact des baisses successives d'impôts, à la suite de l'entrée en vigueur de l'initiative 111 et cela depuis 1999. Accumulées, ces baisses représentent un total d'environ 3,457 milliards. Sans cette baisse, et compte tenu des revenus et dépenses tout au long de ces années, la dette serait 7,912 milliards de francs. Genève aurait une dette correspondant à un exercice budgétaire, chiffre tout à fait acceptable. Mais, il est vrai que certains prétendent que sans cette baisse, les revenus n'auraient pas été à la hauteur de ceux qui ont été perçus.

Le scénario économique probable

A la lecture des indices publiés, on peut constater que, depuis 2008, nous assistons

à une baisse de l'indice des prix. On sait que la baisse des prix à la consommation réduit les marges des entreprises qui les répercutent sur l'investissement, les salaires ou l'emploi, entraînant ainsi une baisse de l'activité économique. Le climat d'incertitude que nous vivons aujourd'hui pousse les acteurs économiques à retarder les projets de consommation et d'investissement, conduit les capitaux à se réfugier dans des placements sans risque, et les banques, confrontées à des défauts de paiement plus nombreux et à la baisse de leur portefeuille d'actifs, restreignent l'offre des crédits. C'est un scénario de déflation auquel notre économie est aujourd'hui soumise, tant au niveau fédéral que cantonal. Cette période que nous vivons, et que les économies vivent, succède généralement à celle de survalorisation d'actifs et de bulle financière. Nous sommes aujourd'hui face à un phénomène économiquement violent dont les solutions pour en sortir dans une économie mondialisée ne sont pas évidentes.

Sur les futurs exercices

Tout d'abord il est important de souligner que si l'on connaît avec précision les charges, les recettes, elles, ne sont que des estimations de rentrées basées sur des éléments fiscalisés, avec les incertitudes que cela comporte car ne maîtrisant pas notre environnement économique et de surcroît n'étant pas devin.

Mais, on peut dire que la crise que nous vivons impactera les comptes à partir de 2010. En effet, les divers instituts prédisent une baisse de croissance de quatre points, en tout cas pour cette prochaine année. Cela représente 300 à 400 millions de moins dans les recettes. Si l'on ajoute les nouvelles dispositions de baisses fiscales, il faut ajouter 410 millions à cette estimation de pertes. Nous avons ainsi environ 800 millions de recettes en moins qui, il est vrai, seront

partiellement amorties par le fait qu'à partir de 2010, nous n'aurons plus à supporter l'amortissement des pertes des actifs de la BCGe.

L'Etat dispose d'une réserve conjoncturelle estimée à 750 millions. Mais, passé un exercice ou deux, et si la crise persiste, ces considérations m'amènent à penser que l'on irait vers une insuffisance de financement et après deux exercices de déficit aux comptes, c'est la machine infernale du frein au déficit qui est enclenchée. L'application de cette disposition oblige le Conseil d'Etat à présenter des comptes équilibrés, en proposant au peuple des baisses de prestations ou une augmentation des impôts.

Considérant que plus de 95 % de nos charges correspondent à des obligations légales nous allons, alors que se prépare à une baisse fiscale importante, vers des choix difficiles qui se traduiront soit par une baisse des prestations, soit par une augmentation d'impôt. Ou alors l'acceptation d'une augmentation de la dette publique, ce que font d'ailleurs la plupart des Etats.

Conclusion

Les références faites en début de ces réflexions juxtaposées aux divers constats m'amènent à conclure que nous allons vers des temps difficiles et qu'il s'agira, au niveau de notre canton et de l'économie, d'envisager une politique conjoncturelle de relance, qui permette d'assurer les prestations sociales, de santé et de formation. Politique de relance au moyen d'investissements sur des biens et infrastructures d'équipement dans le but de soutenir notre tissu économique.

Comité directeur

Compte-rendu de la séance du 29 juin 2009

Engagement d'un nouveau collaborateur, attaché parlementaire

Le comité directeur du 29 juin commence sa séance par la validation de l'engagement d'un nouvel assistant parlementaire. Suite à l'annonce du départ prochain de la titulaire en fonction, un groupe de ad hoc a été mandaté pour mener à bien la procédure de recrutement. À l'issue de celle-ci, le groupe propose d'engager Julien Grosclaude, lequel prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain, à 50%. Les membres du CD valident le choix du groupe de recrutement et souhaitent la bienvenue à notre nouveau collaborateur (un portrait de notre nouvel attaché parlementaire est à venir dans un prochain numéro de Post Scriptum).

Gratuité du TBL

Le Comité directeur poursuit sa séance par l'étude de la question de la gratuité du Tribunal des Baux et Loyers. Les membres du CD rappellent l'attachement des Socialistes à ce principe de la gratuité du TBL, dans le cadre du projet de la nouvelle loi d'application du code civil suisse et autres lois fédérales en matière civile (PL 10481), nécessaire à l'application de la nouvelle loi de procédure civile fédérale à Genève. Les député-e-s en commission feront le relais de cet attachement au principe de la gratuité du TBL.

Commission solidarité internationale

Notre camarade, Cruz Melchor Eya Nchama, Président de la commission solidarité internationale, présente les activités de cette dernière depuis son entrée en fonction, il y a de cela une année environ. La commission a été redynamisée notamment avec la tenue d'une matinée en octobre dernier, qui a fait le point sur la thématique de l'aide au développement, avec la présentation de plusieurs camarades et intervenant-e-s extérieur-e-s, tous et toutes spécialistes en la matière. Le CD valide

la publication des actes de cette matinée dans un numéro spécial du Post Scriptum à venir.

À l'issue de la présentation fort appréciée des activités de la commission, le CD rappelle à la commission la possibilité de déposer et transmettre des prises de position sur certains dossiers d'actualité. Le Comité directeur valide également le soutien des Socialistes à l'association «Km 207 Guatemala-Suisse», concrétisé dans un prochain article du Post Scriptum et un courrier de René Longet à celle-ci. Le Comité directeur remercie chaleureusement la commission et son président pour leur engagement.

Fiscalité: les votations du 27 septembre

Le Comité directeur reçoit ensuite Dominique Hausser, président de la commission emploi, économie & finances. Dans le cadre des prochaines votations du 27 septembre, les Socialistes réuni-e-s en assemblée générale le 17 juin dernier, ont décidé d'appeler à voter contre la LIPP (loi sur l'imposition des personnes physiques). Dominique Hausser présente les différents éléments de cette loi, laquelle consiste en la mise en place d'un bouclier fiscal, derrière un discours trompeur et erroné d'allègement fiscal des familles. La présentation montre particulièrement bien que seuls les contribuables très riches profiteront de cette baisse d'impôts et qu'une importante partie des familles (21%) ne bénéficiera pas de cette réduction d'impôts annoncée. Autre élément important, la suppression du rabais d'impôt. Le CD remercie Dominique Hausser pour ces éléments très précis contenus dans la présentation. Un comité unitaire est organisé, auquel le PS participera.

Divers: soutien à plusieurs pétitions

Le Comité directeur termine sa séance par la validation du soutien socialiste à plusieurs pétitions: «Aucun enfant n'est illégal», «L'interdiction de la prostitution des moins de 16 ans», «Pour l'accès à la formation pour tous». Vous pouvez télécharger et signer ces pétitions sur le site du PSG: www.ps-ge.ch

Prochaines séances

du comité directeur:

lundis 13, 27 juillet et 10 août.

Assemblée Générale

Prochaine Assemblée générale du PSG

Assemblée générale extraordinaire

En vue du prochain Congrès du PSS qui se tiendra à Schwyz le 17 octobre, le Parti socialiste genevois convoque ses membres à une

Assemblée générale extraordinaire

**Mardi 25 août 2009, à 20h
au local du Parti**

**15 rue des Voisins – 1205 Genève – Rez supérieur
Code porte d'entrée: 2108 A**

Ordre du jour:

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Election de 4 représentant-e-s du PSG au Congrès du PSS de Schwyz.**
Délai de candidature : les candidatures doivent parvenir au secrétariat du PSG (mention Congrès PSS) par courrier ou par e-mail (candidature@ps-ge.ch) d'ici au lundi 17 août 2009.
- 3. Consultation sur les projets d'initiative proposés par le PSS**
Retrouvez les projets d'initiative proposés par le PSS sur le site du PS-Suisse: www.ps-suisse.ch et dans le n° 15 du Post Scriptum (parution le 24 juillet 2009). Vous êtes également chaleureusement encouragé-e-s à participer à la consultation en ligne organisée par le PSS sur son blog: www.ps-suisse.ch.
- 4. Campagne des élections cantonales 2009**
 - a) Point d'information: état de la campagne, calendrier des activités programmées, apparentements
 - b) Décisions éventuelles à prendre
- 5. Lancement de l'initiative populaire cantonale du PSG:**
«Pour des allocations familiales dignes de ce nom »
Point d'information
- 6. Divers**

De Manor au Grand Théâtre: est-ce si différent?

Pourquoi et comment se positionner au sein du PS par rapport à la situation des cadres, alors qu'engagements et combats semblent plus naturellement et traditionnellement orientés vers les employés sans responsabilités hiérarchiques?

Serait-il indécent, en d'autres mots, de les défendre alors qu'ils sont parfois dans des positions difficiles, entre le marteau et l'enclume? Quels sont les critères à adopter et les responsabilités spécifiques dans la politique de ressources humaines d'une entreprise de l'économie sociale? La gouvernance de l'institution culturelle n'appelle-t-elle pas une autre forme de management? A partir de la situation du Grand Théâtre, c'est sur ces questions que l'article qui suit tente d'ouvrir une réflexion qu'il serait intéressant de conduire, de manière plus large, au sein du PSG. Avec exigence et sans a priori.

Le Parti socialiste genevois s'est associé avec beaucoup d'engagement pour la défense de Marisa Pralong, employée de Manor. Et il a bien fait.

Quatre cadres de la direction du Grand Théâtre se sont fait licencier, et nous n'avons pas pris la parole jusque là. Il n'est jamais trop tard pour s'indigner. A mon sens, il est encore temps de dire deux ou trois choses à ce propos parce que je me sens cautionner par mon silence une situation et des méthodes qui sont contraires à mes valeurs et à celles, me semble-t-il, que défend notre parti. Les points communs entre M. Pralong et les cadres du Grand Théâtre? Tous ont été licenciés pour des motifs qui n'avaient rien à voir avec leur compétence. Et il serait regrettable de banaliser ce fait. Il ne l'a pas été pour la première, car des droits fondamentaux

étaient en cause, ses droits syndicaux qui sont aussi ceux de chaque employé. Pour les seconds, le risque serait de passer à côté d'une question fondamentale, la gouvernance des institutions largement subventionnées, par des pensées rapides et trop faciles sur le statut des cadres, à qui l'on pourrait tout faire et qui devraient tout endurer au prétexte qu'ils gagnent mieux ou bien leur vie ou qu'ils sont nécessairement de mêche avec la direction et le conseil.

L'alliage passionnant et délicat de l'entreprise sociale

Le Grand Théâtre est sous la direction d'une fondation de droit public ; à cet effet, il conduit une mission de service public et il touche de très importantes subventions publiques. Il est aussi une entreprise, mais une entreprise sociale, au sens où il allie la responsabilité de la gestion d'une entreprise, avec sa logique et ses règles, à la conduite de sa mission de service public. Pour ces raisons, sa gestion se doit d'être exemplaire, non seulement par sa direction, mais également par son conseil de fondation. Ce dernier est en charge de la direction stratégique de l'institution. A ce titre, il est le porteur des valeurs, que celles-ci concernent ses prestations, son management ou sa gestion financière.

Quatre cadres ont été licenciés, et au-delà des formes qui ne semblent pas avoir été respectées, il est inquiétant de constater qu'un type de discours convenu dans la grande entreprise ou le secteur bancaire ont prévalu pour justifier cette décision: un directeur arrive et il est logique qu'il remplace le personnel de direction avec des collaborateurs qu'il amène avec lui ou qu'il aura choisis. Exit ceux qui œuvraient jusque là. Où donc est passée soudain cette efficacité, concept au goût de l'époque, répété à saturation par nos administrations publiques?

Les collaborateurs: des ressources et des humains

Quatre cadres ont été licenciés sans que leurs compétences aient été mesurées, sans que leurs réseaux aient été appréciés, sans que leur expérience et les projets qu'ils ont conduits aient été évalués. Et sans qu'il ne leur soit rien reproché. Quatre cadres, dont certains portaient la politique de communication et celles des publics; des constructions fines, patientes, ancrées dans notre territoire genevois, romand, faites de partenariats et de collaborations originales, pour que l'institution soit certes portée hors des frontières, mais qu'elle parle d'abord au public local qui la fait vivre.

Un directeur arrive et l'on trouve normal de ne pas se préoccuper ni de la valeur ajoutée des collaborateurs en place, ni de celle que l'institution risque de perdre par l'arrivée de nouveaux, venus d'ailleurs. L'amnésie institutionnelle est pourtant coûteuse. Quatre cadres ont été licenciés, certains qui n'ont plus vingt ans et d'autres qui ont porté la maison pendant plus de vingt ans. Le dialogue ne leur a pas été offert et aujourd'hui on leur réclame des dommages pour avoir terni l'image de l'institution en osant dire tout haut ce qu'il leur est advenu tout bas. Oui, une institution a besoin de se renouveler. Oui, celle-ci a besoin certainement de repenser son management. Mais maintenir la pérennité qui doit caractériser une institution culturelle, c'est aussi inscrire le changement dans une réflexion sur ses ressources et pas uniquement ses ressources financières.

Son capital humain mérite que l'on se demande, avant de céder aux sirènes d'un libéralisme mal compris, sur quoi repose l'institution, sans avoir peur des dictats d'un directeur d'opéra nouvellement aux commandes. C'est là la responsabilité stratégique d'un conseil de fondation.

Christine Serdaly Morgan

Grand Théâtre: ne pas se tromper de victimes...

«De Manor au Grand Théâtre, est-ce si différent?», se demande (et nous demande) Christine...

Si différent: C'est peu dire.

En fait, ça n'a tout simplement rien à voir. Marisa Pralong, militante et responsable syndicale, a été abruptement licenciée par Manor pour cette raison même: son activité syndicale. Et c'est au nom de la défense des droits syndicaux que nous nous sommes mobilisés, aux côtés de Marisa et des syndicats, contre ce licenciement là.

Quant aux quatre cadres du Grand Théâtre, qui savaient depuis plus d'un an que leur contrat allait prendre fin le 30 juin, ce n'est certes pas en raison de leur engagement syndical (inexistant) qu'ils ont été licenciés, mais parce que leurs postes ont été transformés ou supprimés, et qu'ils n'avaient pas l'intention de travailler avec le nouveau directeur de l'institution (les quatre ne demandent d'ailleurs même pas de pouvoir rester: ils demandent un an de salaire au motif que leur lettre de licenciement n'aurait pas été signée par la bonne personne)...

Pourquoi diable devrions-nous nous indigner de la fin de contrat de quatre cadres n'acceptant pas de changer de poste?

Au nom de quoi serions-nous tenus de défendre, contre eux-mêmes au moins autant que contre leur employeur, des cadres qui, après avoir accepté (voire applaudi) que d'autre qu'eux soient licenciés ou déplacés (un secrétaire général, par exemple, ou des travailleuses des ateliers de l'opéra), trouvent scandaleux de devoir changer de poste de travail?

Au Grand Théâtre comme dans le cas de Manor, nous avons constamment travaillé avec les syndicats, y compris lorsqu'au Conseil de fondation (dans son ancienne composition) nous n'étions guère que deux ou trois à demander qu'ils fussent entendus, et reconnus comme des partenaires légitimes, ce que la majorité de ce Conseil et la direction sortante du Grand Théâtre, les quatre cadres aujourd'hui licenciés compris, refusèrent tant qu'il fut possible de le refuser, et n'acceptèrent que lorsqu'il ne fut plus possible de faire autrement.

De Manor au Grand Théâtre, de Marisa Pralong aux quatre cadres de l'opéra, il n'y a donc ni pour les syndicats, ni pour les socialistes, «deux poids, deux mesures»: il y a simplement deux situations irréductibles l'une à l'autre.

Et cela vaut pour les situations personnelles de l'une (vendeuse de base, au salaire d'une vendeuse de base) et des autres (cadres d'une institution publique aux salaires de cadres d'une institution publique), comme pour les raisons du licenciement de la première et de la fin de contrat des seconds.

Au terme d'un conflit d'une ampleur et d'une profondeur inégalées dans cette institution, la Fondation du Grand Théâtre a – et on s'autorisera ici à se flatter d'y avoir quelque peu contribué – accepté à la fois la présence des syndicats, leur légitimité comme partenaires, et la légitimité de la plupart de leurs revendications et de celles de leur personnel.

Nous avons fait entrer la plèbe syndicale dans le château lyrique, commencé à égaliser les situations et les droits du personnel employé par la fondation et du personnel employé par la ville, et à intégrer progressivement le personnel «non artistique» du Grand Théâtre dans le personnel municipal.

Pour pouvoir le faire, nous avons dû rompre avec des structures totalement obsolètes et des pratiques parfaitement inacceptables, dont les cadres aujourd'hui «protostataires» s'accommodaient parfaitement, alors que la direction du théâtre et le bureau du Conseil de fondation se révélaient totalement incapables de prendre la mesure de la gravité de la situation, et ne comprenaient, ou ne voulaient comprendre, ni pourquoi le Grand Théâtre traversait une crise, ni quelle pouvait être leur propre responsabilité dans cette crise, qu'ils préféraient attribuer aux menées sounoises de syndicats vindicatifs aidés de l'intérieur par des représentants politiques uniquement voués à la destruction de l'opéra genevois plutôt qu'à l'obsolescence des structures de l'institution et aux remugles féodaux de certaines de ses pratiques.

Pourquoi les cadres du Grand Théâtre dont le contrat a été résilié ne se sont-ils pas adressés aux syndicats, ou aux représentants élus du personnel, pour les défendre? Pourquoi les syndicats, ou les représentants du personnel, ne se sont-ils pas, d'eux-mêmes, chargés de leur défense? Pourquoi le personnel du Grand Théâtre, et ses représentants élus, ne se sont-ils pas mobilisés pour défendre ceux qui aimeraient bien aujourd'hui passer pour les victimes d'un prétendu diktat richtérien en forme de purge stalinienne?

Poser la question, c'est y répondre..

Pascal Holenweg

Autorité parentale conjointe

Tribune libre en réaction aux prises de positions socialistes vis-à-vis du projet en consultation sur l'autorité parentale conjointe par défaut en cas de divorce.

La lecture des différentes prises de positions et études faites en ce domaine, la rationalité volontaire et affichée des acteurs glisse rapidement sur des écueils de débats transversaux qui n'ont pas leur place dans ce domaine. Pour émotionnel que le divorce soit, il est d'abord indispensable d'évacuer du sujet le discours égalitaire homme-femme qui fait glisser le débat vers des sujets tangents sans importance pour le sujet principal.

Je tiens également à mettre au point que ma situation de père divorcé pourrait m'entraîner vers un discours émotionnel, ce que j'espère ne sera pas le cas.

Enfin, comme il a été plusieurs fois répété au risque de confondre les deux choses en voulant bien les distinguer, l'autorité parentale est différente du droit de garde. On ne parlera ici que du débat sur l'autorité parentale et non pas sur le droit de garde, même si le mode de garde en lui-même implique des influences parfois profondes sur l'autorité parentale.

Ceci mis au point, le débat semble tourner autour de deux positions qui se supportent grâce à deux argumentaires, lesquels mêlent droit, logique, observation et valeurs. D'une part, nous avons les positions favorables à l'autorité parentale conjointe qui indiquent (et cela n'est pas forcément une référence) que l'ensemble de nos voisins a déjà ce mode d'attribution. Il s'agirait donc d'une harmonisation du droit suisse sur le droit en vigueur actuellement dans la majorité des pays d'Europe occidentale. Le second argument est de redonner une certaine dignité aux pères présentés comme unanimement frustrés de n'être que des portes-monnaies ambulants et des Disneyland de week-end, soumis aux diktats de mères dont l'arrogance

assise sur une jurisprudence sexiste empêche toute négociation.

D'autre part, nous avons des positions des femmes socialistes, relayées par une récente étude du FNS sur le divorce en Suisse indiquant que la possibilité de l'autorité parentale conjointe existe déjà en Suisse et que de ce fait, une nouvelle norme serait inutile. En outre, l'argument principal développé indique que l'autorité parentale, soit les responsabilités liées aux actions de l'enfant, soit prioritairement dévolue au parent qui en a la garde et donc en partage le quotidien durant lequel cette autorité est appelée à s'exercer. Cela semble tomber sous le sens.

Dans l'ensemble des éléments d'une séparation ou d'un divorce, l'autorité parentale est l'un des principaux, quoique souvent considéré comme purement formel vis-à-vis du droit de garde ou des effets financiers. Mais les argumentaires développés par les parties ne sont pas très convaincants car ils passent à côté, selon moi, des questions essentielles au débat de l'autorité parentale conjointe.

L'ensemble du discours est construit à l'aune d'une seule mesure: le bien être de ou des enfant(s). Réduire ce débat à cette aune est non seulement erroné d'un point de vue intellectuel, mais il est une erreur politique.

A cet égard, nous pouvons assumer que si le bien-être de l'enfant est du ressort de ses parents par un principe de réalité immédiat, le bien-être de l'ensemble de ces individus, parents, enfants et l'ensemble des éléments de socialisation environnants est du ressort de l'Etat. Il est donc inutile de faire dériver ce débat sur la psychologie infantile ou sur celle de l'égalité alors que le débat tourne autour de la question « comment faire pour assurer un bien-être minimal pour l'ensemble des parties impliquées, adultes et enfants, afin que les décisions institutionnelles génèrent le moins d'impacts négatifs possibles au niveau du bien-être général ». La question est complexe mais elle peut et doit être affrontée.

Lorsque l'on parle du bien-être de l'enfant, toutes les parties s'accorderont sur le fait

qu'une séparation de ses parents biologiques peut être traumatisante (ce n'est pas toujours le cas) et impliquer des séquelles qui rejailliront à plus ou moins long terme sur le bien-être de la population dont l'Etat à la charge. En gros, l'objectif politique du « bien-être de l'enfant » est d'éviter que ces mêmes enfants ne subissent des dégâts trop importants qui en fassent à plus ou moins long terme des inadaptés sociaux, des criminels ou des handicapés de diverses sortes. Sur ce point, aucune étude n'a montré de différences significative entre les enfants ayant subi divorce ou séparation dans des conditions de responsabilité conjointe ou de responsabilité unique.

Ceci étant, on pourrait donc clore le débat en statuant qu'une telle mesure est inutile et la renvoyer aux calendes grecques. C'est oublier un peu vite que l'Etat a également en charge le souci du bien-être des parents. En centrant le débat sur l'enfant, on oublie un peu vite les parents... et lorsqu'on ne les oublie pas, ils sont jugés à l'aune du féminisme acharné ou de la virilité castrée.

Les principaux acteurs d'une séparation, soit les parents, sont également ceux pour qui les conséquences d'une séparation sont les plus immédiates. Aucune étude n'a été faite, au contraire des enfants, concernant les séquelles sur les parents. Par contre, et sans avoir fait d'étude, la frustration de pères désireux de s'occuper de leurs enfants faisant écho à la douleur des mères obligées d'assumer seules leurs enfants génère suffisamment de bruit et de débats de toutes sortes pour que la question de l'autorité parentale conjointe soit discutée sous cet angle parental.

Heureusement, grâce soit rendue à nos instances représentatives diverses et variées, ce débat n'est pas complètement occulté.

Le principe actuel qui gère l'octroi d'une autorité parentale conjointe est celui de la bonne entente, notamment sur les principes éducatifs et les questions relatives à la santé de l'enfant. Si chaque parent peut difficilement être en désaccord avec le principe que son enfant soit et reste en bonne santé, les parents peuvent diverger sur la manière d'assurer ces soins et cette

santé. L'éducation est encore plus sujette à débats. C'est d'ailleurs le lot de toutes les familles. L'éducation dans le couple, tout comme la transmission de valeurs et la socialisation de base, est l'objet d'une continuelle dialectique entre des positions différentes et l'enfant, être humain autonome, s'affirme au travers de cette socialisation parfois conflictuelle. Cela étant, «conflictuelle» ne veut pas dire «violente». Les auteurs de violences conjugales et domestiques doivent subir les foudres de la loi pour protéger efficacement leurs victimes. On est toutefois hors du débat de la simple autorité parentale conjointe.

De forcer des parents à s'entendre sur des sujets aussi complexes et profonds, est non seulement inutile mais est surtout dangereux pour l'enfant car cela le prive de cette dualité de visions qui en s'affrontant dans le débat, la discussion, les engueulades et les bouderies, construisent une partie de leur personnalité. Dans une situation de divorce ou de séparation, non seulement ces différences de vision sont exacerbées, mais elles s'empilent sur d'autres visions radicalisées qui empêchent rapidement un simple dialogue.

Pas d'autorité sans responsabilités avancent les tenants du statu quo. Comment pourtant exercer ces responsabilités lors de week-ends et de vacances trop courtes (à part pour les enseignants ?). Comment ne plus être là pour transmettre ses propres valeurs, en tant que père ? Comment empêcher la radicalisation si on rajoute de l'huile sur le feu. La situation actuelle est fondée sur des observations passées, parfois depuis très longtemps. Mais le monde change. Etant

donné que la loi actuelle pose comme l'exception (l'autorité parentale conjointe) ce qui est la situation normale et vice-versa, la partie la plus pénalisée par cette situation est de facto le parent qui n'a pas le droit de garde, soit le père dans 86% des cas de divorces. En laissant perdurer une loi proposant l'anormalité comme norme de société, ce sont donc eux qui sont lésés. Il devrait paraître évident que dans un monde globalisé, il est de plus en plus difficile de forcer un parent à prendre soin de son enfant, surtout s'il ne le souhaite pas. De plus, même si la loi ne pourra forcer un individu à faire ce qu'il n'a pas envie de faire (à part pour des mesures de contraintes sévères qui peuvent se justifier dans certains cas) ôter la possibilité au parent qui n'a pas la garde de son enfant d'exercer ses responsabilités envers ce dernier est non seulement hypocrite mais doublement pénalisant, à la fois pour la frustration et pour le détachement que cela génère avec les conséquences sociales et économiques que l'on sait.

Ainsi, la loi actuelle pénalise sévèrement les parents qui souhaitent s'investir pour leurs enfants et à travers cet investissement, continuer sous une autre forme à respecter leurs engagements de parents envers leur-s enfant-s et génère des problèmes psychologiques et de la pauvreté de manière artificielle.

En effet, même si l'autorité parentale conjointe peut paraître comme une formalité à bon nombre de spécialistes et de juristes, sa dimension formelle et symbolique est très puissante. Ôter ce droit ultime, reconnaissance officielle d'une parentalité autre que biologique, va amplifier les autres frustrations

générées par les effets contraignants financiers et temporels. A force de contraintes, la loi finit par pénaliser économiquement et socialement les deux parties. Privés de leurs droits et de la possibilité de les exercer, soumis à des pressions et chantages divers, beaucoup de pères abandonnent la partie laissant les enfants et les mères célibataires dans des situations économiques et sociales difficiles. L'ensemble des statistiques de l'aide sociale le montre : les familles monoparentales sont à chaque instant au bord du gouffre financier et technique. De plus, le statut quo renforce une distinction de classe, les plus aisés ayant des deux côtés beaucoup plus de facilité de sortir de ces situations que les parents issus de la classe dite «moyenne» ou «faible».

Il est pour moi inadmissible que, pour une question d'égalité mal placée, les Socialistes ne soient pas conscients des effets très positifs sur la situation économique et sociale des parents séparés que cette apparemment anodine modification pourrait entraîner. Sacrifier le bien-être des parents sur l'autel du bien-être de l'enfant, voilà une argumentation qui apparaît bien perverse. Cette modification est sensée et correspond à la réalité de notre temps. Elle doit être soutenue et acceptée car ses effets ne peuvent être que positifs pour la société en général. Et c'est là l'unique préoccupation qui devrait guider le choix politique.

Nicolas Giannakopoulos

Année sabbatique et 2^{ème} pilier

Position pour une étude sur la possibilité offerte à tous travailleurs de prendre une année sabbatique à partir de quarante ans, dans le cadre du 2^{ème} pilier.

La prise d'une année sabbatique est liée au bon vouloir de l'employé et de l'employeur, dans le cadre d'un accord négocié entre syndicats employeurs / employés.

Le travailleur en congé sabbatique est obligatoirement remplacé par une personne inscrite aux offices cantonaux de l'emploi.

Le but essentiel de cette proposition est la constitution d'un véritable marché

d'emplois temporaires réservés aux jeunes à la recherche d'un premier emploi et aux chômeurs de longue durée.

Ce projet fait appel à la solidarité des personnes en emploi tout en servant l'intérêt personnel de chacun, y compris de l'employeur.

Roland Thoos

À ne pas manquer

Fête annuelle

Section Ville de Genève



Parti socialiste Ville de Genève
Invitation



Fête Annuelle PSVG

La fête annuelle de la section Ville de Genève aura lieu le:
Jeudi 3 septembre
dès 18h
sur le Bateau-Genève

Si vous êtes disponibles pour une aide, merci de nous écrire un courriel à psvg@ps-ge.ch ou d'appeler le secrétariat de la section (022/338.20.73).

Afin que nous puissions évaluer de manière indicative le nombre de participant-e-s, vous pouvez d'or et déjà vous inscrire en nous envoyant un courriel à fete@ps-geneve.ch



Fête

Section Carouge

Section de Carouge-Parti socialiste

Casas postales 1561
1227 Carouge
Tel: 022 360 65 17- Fax: 022 343 17 69
arlette.lachiusa@bluewin.ch
houichel.p.socialien@bluewin.ch

Carouge, le 9 juillet 2009

Chères et chers amis.

Que vous soyez membre de notre parti ou que vous ayez simplement de la sympathie pour nous et les positions que nous défendons, voici venu le temps de nous rejoindre pour notre traditionnelle

soirée grillades- buffet canadien de la rentrée

qui aura lieu le

vendredi 18 septembre 2009
dans un lieu convivial, entre les deux tours de Carouge
(entre les numéros 10 et 12 du bd des promenades)

🕒 dès 18h apéritif

🕒 dès 19h grillades

Il s'agit d'un buffet canadien : nous mettons à disposition des grils et chacun-e apporte ce qu'il désire manger et boire.

L'apéritif sera offert par le PS section de Carouge

Comme d'habitude, les compagnes, compagnons, amies, amis et enfants sont les bienvenu-e-s.

En nous réjouissant de vous retrouver, cordialement vôtre,
Arlette La Chiusa, Présidente de la section

PS: Nul besoin de s'inscrire, il suffit de venir avec le pique-nique !

À ne pas manquer

Saturday Rose Fever

Section Meyrin

Chères. Chers Camarades,

La section de Meyrin-Cointrin organise, dans le cadre de la campagne électorale pour les élections au Grand Conseil et au Conseil d'État le traditionnel bal de la rose, rebaptisé **Saturday Rose Fever**. Au cours de cette soirée, les candidates et les candidats au Grand Conseil pourront échanger leur point de vue avec les Meyrinoises et les Meyrinois.

Pour votre information, la section de Meyrin-Cointrin organisera des stands sur la place des cinq-continents (Centre commercial) les:

Samedi 5 septembre 2009 de 9h à 12h30 (votations du 27 septembre et élections cantonales)

Samedi 3 octobre 2009 de 9h à 12h30 (élections au grand Conseil et au Conseil d'État)

Samedi 31 octobre 2009 de 9h à 12h 30 (élection au Conseil d'État)

Avec les Socialistes de Meyrin Cointrin Saturday Rose fever (Bal de la Rose)

**Samedi 26 septembre 2009
Au ForuMeyrin**

**18h 30 Échange avec Véronique Purro et Charles Beer
(candidats socialistes au Conseil d'État)**

19h 30 Apéritif

20h 30 Repas

21 h 30 Soirée dansante

Inscriptions au repas auprès de :
François Hernot 12 chemin des Feuillus 1217 Meyrin
ou fhernot@worldcom.ch ou 079 473 93 80

Prix du repas : 25- SFR

Pour la section de Meyrin-Cointrin
François Hernot

Les Socialistes au bistro

Tous les jeudis

nous sommes à votre écoute, la proximité est notre priorité!

les socialistes au bistro

tous les jeudis de 17h30 à 19h30 en tournée

ECONOMIE SOLIDAIRE
ESPACE DE TRAVAIL SOLIDAIRE
SOCIALE
EGALITE
PRESTATIONS SOCIALES
REPARTITION
DEBATS
PROTECTIONS
DE TRAVAIL
DE LA SANTE POUR TOUS
PARTAGE



Encore plus d'inégalités?
Il est temps de choisir un parlement à majorité de gauche!

09.07: Brasserie des Tours, Carouge | 16.07: Café Couleurs et Saveurs, Les Grottes-Genève | 23.07: Taverne du Valais, Vernier-Aire | 30.07: Café du commerce, Petit-Saconnex | 06.08: Café de Bois-Gentil, Vieussaux-Genève | 13.08: Chez Pietro, Universo Panini, Thônex | 20.08: Café le Commerce, Petit-Lancy | 27.08: Café de la Ferme, Onex | 03.09: La Terrasse, Vernier-Châtellaine | 10.09: Red party, soirée de la Jeunesse socialiste, (plus d'infos sur www.js-ge.ch) | 17.09: Café La Passerelle, Jonction-Genève | 24.09: Café El Lemos (PMU), Pâquis-Genève | 24.09: Brasserie des Semailles, Grand-Lancy | 01.10: Café des Sources, Plainpalais-Genève | 08.10: Café du Lys, Apéro + Soirée festive, Plainpalais-Genève

Votez la liste 3
 Elections du Grand Conseil - 11 octobre 2009

les socialistes
 PARTI SOCIALISTE GENEVOIS

www.ps-ge.ch - psg@ps-ge.ch - 022 338 20 70

Candidature

Poste de juge assesseur au Tribunal des Baux et Loyers - RPSL

Le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL) informe qu'un de ses juges assesseurs siégeant au Baux et Loyers démissionnera au 31 août 2009.

Toutes les personnes intéressées sont priées d'envoyer un dossier complet (avec curriculum vitae et lettre de motivation) d'ici au lundi 24 août 2009

Par courrier postal:

Rassemblement pour une politique sociale du logement - 12 rue du Lac - Case postale 6150 - 1211 Genève 6

Ou par courriel: secretariat@rpsl.ch (avec accusé réception si possible).

Attention: pour la fonction de juge assesseur au Tribunal des Baux et Loyers, une formation juridique est préférable afin d'assumer ce mandat dans les meilleures conditions. Le choix des membres du Comité se fera notamment sur ce critère-là.

Vie du parti

Développement durable: la solidarité réinventée

Le développement durable, tout le monde en parle. Mais au fond sait-on ce que c'est exactement? Quels en sont les éléments concrets? Quels en sont les enjeux pour les Socialistes? Pour en parler venez rejoindre nos invité-e-s, experts reconnus de la question lors d'une matinée:

Samedi 22 août 2009, de 9h à 12h30

**Au siège du Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15**

9h Accueil / café

9h15 Mot de bienvenue et ouverture de la matinée

Intervenant: Alberto Perez-Iriarte, Président de la commission interne du PSG
«Développement durable, environnement et énergie»

9h20 - 9h45 Aux racines de la crise: la mauvaise programmation de la société industrielle

Intervenant: Prof. Jacques Grinevald, philosophe, historien, écrivain et professeur à la Haute école d'études internationales et du développement (HEID)

9h45-10h15 Interpellation des personnes présentes

«Que représente le développement durable pour moi? Quelle est ma contribution?»

10h15-10h30 Pause-café

10h30- 10h45 Le développement durable comme nouveau paradigme de la solidarité ou l'intégration de la nature dans la problématique sociétale

Intervenant: Edouard Dommen, économiste

10h45- 11h00 Les exigences du développement durable tels qu'inscrits dans le Programme socialiste de la prochaine législature 2009-2013

Intervenant: René Longet, Président du PSG

11h-11h45 Modèles et méthodes de mise en œuvre

«L'action cantonale en faveur d'un développement durable»

Intervenant: Alexandre Epalle, Responsable du Service Cantonal du Développement Durable
«La Ville de Genève et le développement durable»

Intervenant: à confirmer

«Aperçu sur l'action des communes genevoises»

Intervenante: Françoise Joliat, Commune de Confignon, Conseillère administrative.

«Prise en compte du développement durable au niveau du Parlement cantonal»

Intervenante: Françoise Schenk-Gottret, Députée au Grand Conseil

11h45-12h00 Conclusions et mise en perspective

12h15 Verrée conviviale

Vie du Parti

Commission migration-intégration-asile

La prochaine séance aura lieu

Mercredi 26 août à 20h
Au siège du PSG
Rue des Voisins 15, salle V2
(code d'entrée 2108 A)

Ordre du jour

1. Position du PS sur initiative de l'UDC contre les minarets
2. Fonctionnement de la commission
3. Divers

Thème de la discussion

Les enjeux sont de taille à savoir:

La liberté religieuse, quelle reconnaissance et quelle place ont les musulmans dans notre société. Le risque est grand de voir resurgir toutes les formes de stigmatisation et de diabolisation.

La dangerosité, le caractère raciste et xénophobe que l'UDC entretient sciemment, méthodiquement par ce type d'initiatives.

Informations:

Françoise Pakosz - fpakosz@hotmail.com
 Silvia Machado - masha@worldcom.ch
 Co-présidentes

Pique-nique socialiste du 1^{er} août

La section de Plan-les-Ouates a le plaisir de vous convier au

2ème pique-nique socialiste et patriotique
Samedi 1er août 2009,
de 11h30 à 15h30

Mill'o, avenue du Millénaire 13-19, 1228 Plan-les-Ouates
(plan d'accès sur www.amillo.ch)

Avec musique, bonne humeur, tolérance... et plus...

Dès 11h30: Apéro en musique

Dès 12h30: Pique-nique

15h: Allocutions de Véronique Pürro et Charles Beer

Informations: Roger Deneys
 rdeneys@imaginer.ch

Congrès du PSS 17 octobre, Schwyz

Candidature pour les cinq représentant-e-s de la section Ville de Genève

Le prochain Congrès du PSS se tiendra à Schwyz le 17 octobre.

La section Ville de Genève (PSVG) est représentée au Congrès, conformément aux statuts du PSS, par cinq camarades.

La section PSVG ouvre les candidatures pour ses cinq représentant-e-s.

Les camarades de la section Ville de Genève intéressé-e-s sont prié-e-s d'envoyer leur candidature à Grégoire Carasso, Président de la section Ville de Genève

Par courriel: gregoire.carasso@ps-ge.ch

Par courrier: A l'att. de Grégoire Carasso

Congrès PSS – c/o PSG

Rue des Voisins 15 – 1205 Genève

Délai impératif:

Les candidatures doivent nous parvenir d'ici au lundi 17 août 2009.

Informations:

Grégoire Carasso,

Président de la section Ville de Genève

Commission culturelle

La prochaine séance aura lieu

Mercredi 26 août à 20h30
Au siège du PSG
Rue des Voisins 15, salle V1
(code d'entrée 2108 A)

Informations:

Christiane Leuenberger, présidente
 chleuenberger@bluemail.ch

Agenda

Lundi 27 juillet

20h: Comité directeur (V1)

Samedi 1er août

11h30: Pique-nique socialiste
Mill'o, Section Plan-les-Ouates

Lundi 10 août

20h: Comité directeur (V1)

Jeudi 20 août

20h30: Comité PSVG (V1)

Samedi 22 août

9h-12h: Séminaire développement durable
(V1+V2)

Mardi 25 août

20h: AG PSG (V1+V2)

Mercredi 26 août

20h: Commission migration-intégration-asile (V2)
20h30: Commission culturelle (V1)

Jeudi 27 août

Séance supplémentaire du Grand Conseil

Lundi 31 août

20h: Comité directeur (V1)

Mardi 1^{er} septembre

20h: Commission constituante (V1)

Mercredi 2 septembre

19h30: Coosec (V1)

Jeudi 3 septembre

18h: Fête de la section PSVG (Bateau)

Lundi 7 septembre

20h: Comité directeur (V1)

Lundi 14 septembre

19h30: Caucus PSG

Mardi 15 septembre

20h: Conférence socialisées (UOG)

Mardi 15 / Mercredi 16 septembre

Séance du Conseil municipal - Ville de Genève

Jeudi 17 septembre

19h30: Café politique - PSVG

Jeudi 17 / Vendredi 18 septembre

Grand Conseil

Vendredi 18 septembre

12h15: Caucus Constituante (V1)
18h: Fête - Section Carouge

Lundi 21 septembre

20h: Comité directeur (V1)

Mardi 22 septembre

Assemblée constituante - Séance plénière

Mercredi 23 septembre

20h: AG PSG (à confirmer))

Jeudi 24 septembre

20h:30 Assemblée générale PSVG (V1+V2)

Dimanche 27 septembre

Votations fédérales et cantonales

Important

Pause estivale

Le post scriptum prend son rythme estival

Voici les parutions programmées pour cet été:

Délais de rédaction:
Lundi 17 août, 12h

Délai de parution:
Vendredi 21 août

Le secrétariat sera fermé
du lundi 27 juillet
au vendredi 7 août

C'est avec plaisir que toute l'équipe du secrétariat, Prunella, Rosa, Eloisa et Aurore vous accueilleront de nouveau dès le **lundi 10 août 2009**.

Abréviations:

V1 = 15 rue des Voisins, grande salle

V2 = 15 rue des Voisins, petite salle